

La mutation des bibliothèques municipales

Petite ou grande, la bibliothèque municipale peut devenir bien davantage qu'un dépôt de livres. Cette mue passe par le recours à un personnel spécifiquement formé. La démarche a un prix, mais elle permet aux bibliothèques, désormais proactives, de devenir d'authentiques lieux de socialisation au sein des agglomérations. Démonstration à Blonay et St-Légier-La Chiésaz.

Les communes sont parfois amenées à moderniser leur bibliothèque. C'est la démarche qu'ont entreprise Blonay (6000 habitants) et St-Légier-La Chiésaz (5000 habitants). Les deux entités disposaient déjà d'une structure, naturellement constituée au sein du groupe scolaire commun. Les mêmes murs abritaient déjà la bibliothèque municipale et la bibliothèque scolaire. La démarche de modernisation entreprise il y a 3 ans est couronnée de succès. Celui-ci se vérifie avec l'augmentation de la fréquentation: «Nous sommes passés de 24634 prêts en 2010, à 42889 en 2012, soit +74%», résume le responsable Gaël Sala. Et par l'avènement d'un lieu de rencontre apprécié des habitants – «J'entends de plus en plus souvent des mamans dire qu'il est plus sympa de se donner rendez-vous ici plutôt qu'au supermarché», sourit ce responsable formé au département Information documentaire de la Haute école de gestion de Genève.

Démarches de modernisation entreprises par la municipalité

La modernisation de la bibliothèque figurait au programme de législature 2006-2011 de la Commune de Blonay. Divers facteurs l'ont encouragée à entreprendre cette action. La première tenait à la nécessité d'agrandir le groupe scolaire d'environ deux classes. La deuxième découlait des exigences de l'Etat: deux conditions au subside cantonal n'étaient plus remplies. Une, l'insuffisance des animations proposées par la bibliothèque aux élèves – globalement des incitations à s'y rendre et à en profiter. L'autre, la question de son accès. Dans le cas d'une bibliothèque mixte scolaire-publique, le public doit pouvoir accéder sans pénétrer dans le périmètre de l'école, ce qui était impossible. Fin décembre 2009, le projet des architectes mandatés par la Commune est présenté. Il prévoit de créer une classe et demie en lieu et place de la bibliothèque existante. Et d'en installer une nouvelle dans des locaux municipaux situés dans un immeuble mitoyen, avec



La bibliothèque devient un lieu de rencontre, pour les loisirs comme pour le travail (bibliothèque des Minoteriers, Genève). Photos: Vincent Borcard

accès sur l'extérieur. Budget des transformations nécessaires pour la nouvelle bibliothèque de 326 m² sur deux niveaux: 692000 francs, à répartir entre les deux communes. Ainsi fut fait! L'engagement d'un responsable titulaire d'un bachelors obtenu dans une filière spécifique d'une Haute école spécialisée (HES) témoigne de la volonté de dynamiser la bibliothèque considérée comme un outil au service des habitants. Michel Gorin, chargé d'enseignement à la Haute école de gestion de Genève (département Information documentaire) qui forme des spécialistes HES en information documentaire (bibliothécaires, archivistes, gestionnaires d'information, etc.), et vice-président de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), plaide bien entendu pour la professionnalisation du personnel. «Nous vivons dans une société de l'information. La bibliothèque doit être un lieu où le public vient chercher une information pertinente. Pour développer et enrichir ce service, il ne suffit pas d'aimer les livres, il faut surtout être capable de s'adapter à un public varié dont les be-

soins évoluent suivant le contexte, développer une vision stratégique de la bibliothèque, être disponible face aux usagers, disposer de compétences en matière de médiation culturelle.»

Là où les habitants se rencontrent

Quel argument le vice-président de la CLP mettrait-il en avant pour convaincre une commune de 800 habitants de franchir le pas – et d'en payer le prix! Michel Gorin: «La bibliothèque doit devenir un endroit où les gens viennent pour s'informer et où ils se rencontrent, un lieu de socialisation. Dans un bourg ou une petite ville qui voit ses épiceries et ses cafés périlcliter, elle peut devenir un lieu de cohésion sociale. Il faut oublier l'image d'une salle où il est interdit de faire du bruit. Rien n'empêche d'accorder un espace à la parole, d'y installer des canapés et une machine à café. Par provocation, il m'arrive de conseiller à des bibliothécaires de retirer des rayonnages et de consacrer de l'espace à la convivialité!» L'exemple de Blonay et St-Légier – +74% de fréquentation en deux ans – parle de lui-même. «Plus que

jamais la bibliothèque doit être davantage qu'un dépôt de livres. Je ne nie pas le cœur et le dévouement des équipes de bénévoles. Mais à mon sens, ces structures sont condamnées à moyen terme.»

Le problème est que cette professionnalisation a un prix. Gaël Sala, responsable de la bibliothèque de Blonay St-Légier, évalue à 350 000 francs son budget de fonctionnement annuel, incluant le chauffage, l'électricité et quatre salariés pour un 238% – «Il nous faudrait en tout cas 50% de plus!» – à mettre en relation avec des prestations pour une population de 11000 habitants et 1300 élèves. Lui-même est engagé à 80%. Mais aucun diplômé ne sera intéressé par le poste à 20% qui correspondrait aux besoins d'une petite localité. «Si cinq ou six bibliothèques situées dans un rayon de 15 kilomètres engagent ensemble un spécialiste HES en information documentaire, tout devient possible. Selon moi, c'est une solution d'avenir», relève Michel Gorin. L'avenir, c'est donc Blonay-St-Légier à l'échelle de six ou huit villages!

10% de renouvellement pas an

La première tâche de Gaël Sala, dès son engagement, avait été de compléter son offre. «Elle se caractérisait par un fond très scolaire et assez ancien, avec quelques centaines de romans pour adultes seulement. Ils représentent aujourd'hui un tiers de nos quelque 20 000 documents.» La part des genres, l'importance pondérée du rayon pour les tout-petits, de celui consacré à l'histoire ou aux romans policiers obéit à une certaine logique. La CLP édite des docu-

ments normatifs qui permettent d'aller dans ce sens. Mais le goût des usagers rentre aussi en ligne de compte. Gaël Sala: «Après deux ans, je commence à connaître les tendances. J'avais acquis quelques mangas pour adultes qui n'ont jamais été empruntés. A ne pas répéter!» Le fond évolue ainsi avec le temps, ce qui rentre aussi en compte dans le budget de fonctionnement. «Pour un livre qui rentre – une nouveauté – un autre doit sortir. Un renouvellement de 10% par an est cohérent.» Et d'admettre que cette épuration continue, et les arbitrages qu'elle implique, contribue à l'animation des débats entre bibliothécaires...

La visite du site de Blonay permet de découvrir la mise en valeur du «thème du mois» ou des coups de cœur des bibliothécaires, et le programme des animations – présentations de contes, spectacles, etc. Un enchevêtrement de cousins signale le lieu de lecture des plus jeunes. A l'étage des adultes, des fauteuils signalent que les grands sont aussi invités à s'installer. Une rangée d'ordinateurs avec vue sur le cyberspace permettent aussi de faire des recherches sur le catalogue, enrichis de descriptifs rédigés par le personnel.

La professionnalisation a aussi permis de faire évoluer les outils informatiques, et de passer à la mise en réseau, à l'échelle cantonale, des catalogues. Le livre recherché n'est pas à Blonay, mais Nyon dispose d'un exemplaire. Il peut en théorie être transféré. Plus usité, un système de prêt, encore informel, a été intégré entre les unités de la région – Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, et Chardonne. L'impulsion vers la professionnalisation vient aussi des cantons.



La nouvelle structure de Blonay-St-Légier, dirigée par Gaël Sala, a connu une augmentation substantielle de sa fréquentation.

Leurs administrations, qui aident financièrement les bibliothèques scolaires et communales, posent en retour leurs conditions. Pour Michel Gorin, l'expérience la plus aboutie en la matière est valaisanne. Selon Valérie Bressoud, directrice de la Médiathèque Valais St-Maurice, cet élan remonte aux années 90. «L'un des objectifs fixés était que chaque citoyen dispose à moins de 15 minutes en transport commun de son lieu de domicile d'une offre en bibliothèque – ce qui est aujourd'hui vrai pour le 93,6% de la population.» La Médiathèque accorde des subsides qui peuvent représenter 30% des frais de fonctionnement d'une unité, donc autant les salaires que les frais d'animation ou d'adaptation au réseau informatique. Elle a aussi favorisé le développement d'une plateforme d'échange, via un site internet, à l'échelle du canton. Ceci peut représenter une aide de plus de 15000 francs pour la bibliothèque d'une commune de 3000 habitants. Sur la centaine de bibliothèques valaisannes, une soixantaine bénéficie de cette aide. Une quinzaine, souvent spécialisées et/ou liées à une grande école, est aidée par la Confédération. La trentaine restante est gérée par des associations ou des fondations.

Le canton ne peut pas exiger que des diplômés HES soient présents partout. Mais même dans les petites bibliothèques, la présence d'une personne au bénéfice d'une formation spécifique tend à se développer. Ce personnel sera toujours plus cher qu'un bénévole, et il ne sera pas forcément intéressé par les emplois à temps partiel, voire très partiel que peuvent offrir les petites agglomérations. Valérie Bressoud note que ceci contribue aux rapprochements des unités. Dans une vallée, un professionnel pourra ainsi partager son temps de travail entre les bibliothèques, désormais liées, de plusieurs communes. Le département Information documentaire de la Haute école de gestion de Genève peut aider à préparer ce type de structures, ou à travailler sur l'extension ou la modernisation d'une bibliothèque existante. «Nos étudiants sont aptes à mener des projets de ce genre, dans le cadre de leur travail de bachelors, précise Michel Gorin. Les demandes qui nous parviennent émanent le plus souvent de professionnels qui sont passés par chez nous. Mais nous serions très intéressés à pouvoir collaborer directement avec des communes.»

Vincent Borcard